

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82.103
Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
Déclassement d'une partie
du Domaine Public
Communal - rue Ampère
Aliénation de terrains
au profit de M. DEVAUX G.

DATE DE CONVOCATION

2 JUIN 1982

DATE D'AFFICHAGE

2 JUIN 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 17

Nombre de votants 23

POUR _____

CONTRE _____

UNANIMITE

RECU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

21. JUIN 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

MAIRIE DE ROYAN
RECU LE

22. JUIN 1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DEUX

le ONZE JUIN

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS Pierre, Maire de ROYAN

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, LACHAUD, BUJARD, BOUCHET,
COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, MONTRON, MAURELLET, BOISARD, BROTREAU,
BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. NAULIN par M. LIS M. BOULAN Par M. BROTREAU
Me DUFOUR par M. BUJARD Mme TACQUET par M. LACHAUD
Dr POUGET par M. MONTRON M. PELLETIER par M. MAURELLE

Absents : MM. VIAUD, PAPEAU, GUICHAOUA, Melle FOUCHÉ

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par arrêté en date du 29 Avril 1982, M. le Maire a prescrit
une enquête publique préalable au déclassement d'une partie du
domaine public communal sis rue Ampère, cadastrée AT n° 380 pour 10m2.

L'enquête qui s'est déroulée du 10 au 24 Mai 1982, n'a fait
l'objet d'aucune observation du public. En conséquence, M. le
Commissaire-Enquêteur a émis des conclusions favorables.

Par promesse d'achat en date du 30 Avril 1982, M. DEVAUX s'est
porté acquéreur de la parcelle cadastrée AT n° 380 pour 10m2 issue
du domaine public communal et de la parcelle cadastrée AT n° 378
pour 41m2 dépendant du domaine privé communal, soit une surface
globale de 51m2 moyennant le prix de 60 F. H.T. le mètre carré,
soit un prix global de 3.060 F. H.T.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se
prononcer d'une part, sur le déclassement de la parcelle dépendant
du domaine public et d'autre part, sur l'aliénation desdits
terrains au profit de M. DEVAUX Guy.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,
Vu l'enquête publique
Vu les conclusions du Commissaire-Enquêteur
Vu la promesse d'achat de M. DEVAUX en date du 10 Avril 1982.

DECIDE :

- de déclasser du domaine public communal la parcelle cadastrée
AT n° 380 pour 10m2.

- d'aliéner au profit de M. DEVAUX les parcelles cadastrées :

AT n° 380 pour 10m2 (issue du domaine public)

AT n° 378 pour 41m2 dépendant du domaine privé communal,
moyennant la somme globale de TROIS MILLE SOIXANTE FRANCS (3.060F)
H.T., étant précisé que M. DEVAUX prendra en charge les frais et
honoraires du Notaire et du Géomètre chargés du règlement de
l'affaire.

- d'autoriser M. le Maire ou M. le 1er Adjoint agissant par dé
tion à signer toutes pièces nécessaires à la régularisation de la
vente.

- que l'acte concrétisant l'opération sera établi en l'étude de Me
BARDE Notaire à ROYAN.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



82103B

1

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
21. JUIN 1982
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

VOIRIE COMMUNALE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A L'ALIÉNATION
D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC RUE AMPÈRE

NOTICE EXPLICATIVE

La rue André-Marie Ampère a été créée à l'occasion de l'aménagement de la Z.A.E.C. L'autorisation de lotissement délivrée à Mme MAGNE a eu pour effet d'élargir cette rue par voie de cession gratuite.

Par acte en date du 10 Juillet 1981, les espaces libres et la voirie du lotissement ont été incorporés dans le Domaine Public Communal.

Par lettre en date du 13 Mai 1980, M. DEVAUX, propriétaire des terrains cadastrés section AT 218 et 227 a demandé l'acquisition d'une partie du domaine public situé en face de sa propriété en vue d'améliorer les limites de ses parcelles.

Le présent dossier a pour objet la mise à l'enquête publique préalable à l'aliénation de cette partie du domaine public cadastrée AT n° 380 pour 10m² issue d'une plus grande parcelle anciennement cadastrée AT n° 228 pour 200m².

VU
ROYAN, le 24 MAI 1982
Le Commissaire-Enquêteur

J. PERAUDEAU.

24 MAI 1982

Le Maire



P. LIS.

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
21. JUIN 1982
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

AVIS A LA PRESSE

Le Maire Communique :

Une enquête publique préalable au déclassement d'une partie du Domaine Public Communal sis rue André Marie Ampère se déroulera en Mairie de ROYAN du 10 Mai 1982 au 24 Mai 1982, inclus.

Réception du public par le Commissaire-Enquêteur le 24 MAI 1982 de 16 heures à 18 heures.

VU

ROYAN, le 24 MAI 1982
Le Commissaire-Enquêteur

J. PERAUDEAU.



ROYAN le 24 MAI 1982
Le Maire,

P. LIS.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

21. JUIN 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

3

CERTIFICAT DE PUBLICATION & D'AFFICHAGE

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Certifie que l'arrêté municipal en date du 29 Avril 1982, ordonnant l'ouverture dans la commune de l'Enquête Publique préalable au déclassement d'une partie du Domaine Public Communal, sis rue André Marie Ampère a été publié le 30 AVRIL 1982, par voie d'affichage et tous autres procédés en usage dans la Commune.



Vu, à ROYAN, le 24 MAI 1982
Le Commissaire Enquêteur,

J. PERAUDEAU.

24 MAI 1982

Le Maire



REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

21. JUIN 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982



VU
ROYAN, le 24 MAI 1982
Le Commissaire-Enquêteur

18° CD

PÉRAUBEAU

ROYAN

Claude Sur la lar

En terminant p
Claude Arnoux
en rester là.

DÉJÀ CONSIDÉRÉ comme l'un des bons pilotes français de tout terrain, Claude Arnoux a franchi cet hiver, un cap supplémentaire. Et de quelle manière ! En terminant premier des buggies au dernier Paris-Dakar.

Une course qui lui laisse un souvenir impérissable. Parsemée d'embûches, cette épreuve de 10 000 km s'est finalement bien déroulée par l'équipage charentais.

Et même si des pénalisations ont pu faire perdre quelques places au classement général (39^e), Claude Arnoux et Michel Geay s'en sont bien sortis. « On ne s'est jamais planté ». Je m'attendais à quelque chose de difficile et le terrain correspond à cette attente » avoue le V.R.P. de Saint-Sulpice-de-Royan. Il déclare avoir été surtout impressionné par l'aspect désertique des régions traversées « c'est plus que le désert, c'est de la décomposition de poussière ».

Cette brillante prestation pour une première participation devrait normalement en appeler d'autres. Et pas plus tard que pour la prochaine édition de cette classique du désert.

« Je referai Paris-Dakar. Si je trouve un sponsor ».

MÉMENTO

RÉDACTION, PUBLICITÉ, ABONNEMENTS
5, place du Portique, tél. 05.15.94, 05.12.76

LOISIRS

Bibliothèque pour tous. — Place Notre-Dame, de 16 h à 18 h 30.

Bibliothèque municipale. — Mairie de 13 h 30 à 17 h.

CINÉMA

Lido. — « Josepha » à 15 h.

« T'empêches tout le monde de dormir » à 21 h 15.

Club. — « Les maîtres du temps » à 21 h 15.

« La prof d'éducation sexuelle » à 21 h 15.

A.B.C. — « Le choc » à 21 h 15.

« La maison du lac » à 21 h 20.

CONFÉRENCE

Lido. — Grand reportage « Yemen » à 15 h et 21 h.

PERMANENCES

Mairie. — Tél. 38.05.11.

E.D.F. G.D.F. — Tél. 05.01.70.

Affaires maritimes. — Tél. 38.32.75.

Office du tourisme. — Tél. 38.65.11.

Syndicat d'initiative. — Tél. 05.04.71.

URGENCES

Commissariat de police. — Tél. 38.77.11, et 17.

Gendarmerie. — Tél. 38.34.22.

Pompiers. — Tél. 18 et administratif, tél. 38.32.00.

Hôpital. — Tél. 38.01.77.

Météo. — Tél. 38.39.20.

Taxis. — Gare, té. 05.02.79; centre, tél. 05.11.54.

Aérodrome. — Tél. 05.08.22 et 05.34.54.

Gare S.N.C.F. — Tél. 05.20.10.

Clinique Pasteur. — Tél. 05.10.01.

Citram. — Tél. 05.02.38.

Gare routière d'Aunis et Saintonge Océans. — Tél.

05.03.81.

**GRAND REPORTAGE PRESENTE
YEMEN "Félix ARABIA"**

Grand Prix Multivision Festival de Royan 1982

**Cinéma LE LIDO, ROYAN, lundi 10 mai,
à 15 heures et 21 heures**

Le Maire communique :

Une enquête publique préalable au déclassement d'une partie du Domaine Public Communal, sis rue André-Marie-Ampère, se déroulera en mairie de ROYAN du 10 mai au 24 mai 1982, inclus.

Réception du public par le commissaire-enquêteur le 24 mai 1982 de 16 heures à 18 heures.

Médis

Mai musical

Les Saqueboutiers

Alice Sa En prem

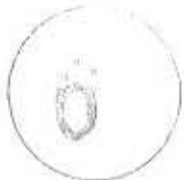


REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

21. JUIN 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2.3.1982

RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR



OBJET : URBANISME & CONSTRUCTION

X Déclassement d'une partie du Domaine Public, rue AMPERE.

Désigné par arrêté en date du 29 Avril 1982 pour remplir les fonctions de Commissaire-Enquêteur, et procéder en conséquence à l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du Domaine Public Communal, sis rue André-Marie AMPERE, nous sommes amenés à constater qu'aucune observation ou déclaration défavorable au projet n'a été relevée au registre d'enquête.

En outre, aucune observation ou constatation ne nous a été présentée soit par écrit soit oralement et ce, durant l'enquête ouverte du 10 MAI au 24 MAI 1982, de 9H. à 12H. et de 14H. à 18H., sauf dimanches et jours fériés.

La publicité réglementaire a été effectuée régulièrement ainsi qu'en fait foi le certificat d'affichage joint au dossier.

Cette opération peut donc être approuvée.

En conséquence, le Commissaire-Enquêteur émet un avis favorable au déclassement du Domaine Public Communal concerné.

ROYAN, le 24 MAI 1982,

Le Commissaire-Enquêteur,

J. PERAUDEAU.

24 MAI 1982

Le Maire





REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE
21. JUIN 1982
APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982

PL

5

VILLE DE ROYAN

VOIRIE COMMUNALE

DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL SIS RUE ANDRE MARIE AMPERE

REGISTRE D'ENQUETE

En exécution de mon arrêté en date du 29 Avril 1982,

Je soussigné, Pierre LIS, Maire de ROYAN, ai ouvert ce jour, le
présent registre coté et paraphé concernant 7 feuillets pour recevoir
pendant quinze (15 jours) jours consécutifs (sauf dimanches et jours
fériés) du 10 Mai 1982 au 24 Mai 1982 inclus de 9 heures à 12 heures
et de 14 heures à 18 heures, les observations du public.

MAIRIE DE LA VILLE DE ROYAN, le 10 MAI 1982
LIS.





PL

Le 24 MAI 1982 à 18 heures, le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné, Pierre LIS, Maire de ROYAN, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant quinze (15) jours consécutifs du 10 MAI 1982 au 24 MAI 1982, inclus, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures (sauf dimanches et jours fériés)

Les observations ont été consignées au registres par 0 personnes (pages 1 à 6)

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre.



Le Maire,

LIS.

VU

ROYAN, le 24 MAI 1982

Le Commissaire-Enquêteur,

J. PERAUDEAU.